

**CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS  
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**CONCOURS EXTERNE**

**SESSION 2016**

**ÉPREUVE DE RÉPONSES À TROIS À CINQ QUESTIONS**

Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

**INDICATIONS DE CORRECTION**

### **Question 1 : 5 points**

**L'organisation d'évènements sportifs s'appuie très largement sur la participation financière des collectivités territoriales. Les coûts liés à leur mise en œuvre ne cessent d'augmenter et obligent les organisateurs à trouver des solutions de substitution sous peine de devoir annuler l'évènement. Quelles conséquences pour le sport local ?**

L'organisation d'évènements sportifs est de plus en plus onéreuse. Malgré cela, le tour de France se termine, le championnat d'Europe de football se profile, la ville de Paris est candidate pour accueillir les jeux olympiques de 2024. A contrario un certain nombre de villes ne postulent plus consécutivement aux exigences des organisateurs et aux coûts toujours plus élevés pour la réalisation des infrastructures.

Les collectivités ont-elles la capacité à répondre à toutes les situations ? Il semble bien que non. Les politiques publiques qui doivent être attentives aux attentes des administrés ont pour mission la santé, la mise à disposition de lieux de pratique de proximité, le soutien du mouvement sportif local en l'accompagnant et en favorisant l'emploi.

Les enjeux peuvent apparaître parfois antagonistes. Le candidat sera amené à analyser la situation actuelle des collectivités locales, le contexte économique général, la baisse des dotations de l'Etat et les transferts de charges.

Le candidat devra argumenter sa réponse en faisant valoir que les organisateurs, pour faire vivre les grands évènements font appel eux-mêmes aux bénévoles, ont recours à des aménagements ou des exonérations de charges.

Le lien social, la solidarité, le respect des règles sont des valeurs que développe le tissu associatif local. Le spectacle sportif quant à lui génère le sentiment d'appartenance et de valorisation des villes organisatrices. Un choix qui doit être clairement tranché par les élus.

En se référant aux idées fortes des différents articles, le candidat devra développer une réponse cohérente en sélectionnant les arguments et les ordonnant pour aboutir à une conclusion pertinente en adéquation avec les arguments développés.

### **Question 2 : 6 points**

**La réforme des rythmes scolaires a contraint les collectivités territoriales à s'adapter et à repenser leurs façons de faire en matière d'organisation, de méthodologie et de stratégie pour bien prendre en compte les propositions du projet éducatif du territoire. Quels rôles les ETAPS peuvent-ils jouer ?**

La mise en place des rythmes scolaires est effective depuis la rentrée scolaire 2014/2015. Le ministère de l'éducation nationale a souhaité, à travers ce dispositif, réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et culturelle pour permettre à l'enfant de découvrir des centres d'intérêt nouveaux et élargir ses compétences. Pour ce faire, les collectivités ont été chargées de leur mise en place. Elles ont dû faire face à des recrutements nombreux, à la mise à disposition de locaux, à modifier les plages horaires préalablement réservées aux associations.

L'activité sportive occupe une place primordiale dans le dispositif. Pour y répondre, les collectivités ont eu recours aux personnels de la filière animation, aux associations sportives et peu aux éducateurs sportifs.

Pour formaliser leur réponse, les candidats seront amenés à argumenter leur réponse en faisant valoir leurs compétences pluridisciplinaires reconnues, leur lien historique avec l'éducation nationale et la cohérence des activités sportives proposées en continuité des programmes d'EPS.

De plus, assurer la coordination des actions permettrait une meilleure articulation des temps d'activités périscolaires déclinés dans le projet éducatif de territoire.

Enfin, la mise en place du TAP pourrait s'avérer une véritable opportunité pour développer la filière sportive dans les collectivités et influencer grandement les politiques publiques sportives à venir dans la mesure où les ETAPS sauront s'adapter aux contraintes nouvelles en terme d'horaires de travail et en terme de contenu des activités à animer et à enseigner.

En conclusion, les ETAPS ont un rôle majeur à jouer dans le dispositif mis en place et à participer activement à la construction citoyenne des jeunes de la commune en leur permettant d'acquérir des connaissances et des savoirs faire communs.

### **Question 3 : 5 points**

**Quelles sont les procédures à mettre en place dans le cas de plaintes répétées des riverains d'un équipement sportif, au sujet de nuisances sonores ?**

Le but est de présenter une démarche logique, progressive et adaptée allant de la prévention à l'action coercitive en passant par la médiation appuyée sur la recherche de solutions légales et appréciées comme légitimes par tous.

Ainsi dans les réponses nous devons trouver des éléments sur :

- La prévention : aménagements et matériels, affichages, information, conventions, règlements d'utilisation
- La mesure de « l'émergence »
- Les arrêtés
- La conciliation et la médiation
- L'action juridique, les Procès-Verbaux

### **Question 4 : 4 points**

**Décrivez les différents modes de traitement physique des eaux d'une piscine.**

Le traitement de l'eau d'une piscine doit être permanent pour maintenir une bonne transparence de l'eau et pour prévenir des risques bactériologiques.

Pour satisfaire à ces exigences deux fonctions sont requises :

- Le traitement physique par la filtration
- Le traitement chimique pour la désinfection

Dans sa réponse, le candidat devra traiter exclusivement des procédés d'épuration et indiquer les différents systèmes de filtration :

1. Filtres à sable
2. Filtres à sable rapides
3. Filtres à diatomées
4. Filtres à anthracite

Il devra préciser pour chaque système les modes de circulation de l'eau traitée, leur finesse de filtration (sable 20 à 25 microns, diatomites 1 à 3 microns) et les vitesses de passage (20 m<sup>3</sup>/h par m<sup>2</sup> de filtre et maximum 5 m<sup>3</sup>/h par m<sup>2</sup> pour les filtres à diatomées).

Le candidat devra également différencier la phase de coagulation de celle de la floculation éventuellement et décrire les procédés d'écumage (reprise de l'eau par la surface pour éliminer les pollutions) et de décantation (pour permettre aux matières de se déposer au fond du bassin pour être aspirées ensuite par un balai aspirateur) et enfin justifier de leur importance pour disposer d'une bonne qualité d'eau dans les bassins.

Enfin, il serait apprécié une description schématique simplifiée d'un circuit fermé incluant bassin et annexes.

oooooooo